

LES PREMIERS CHRETIENS

Chapitre 3 : L'expansion du christianisme



Repères

La liberté fut offerte au christianisme et à l'Eglise alors que les échos de la dernière grande persécution venaient à peine de cesser de résonner.

Ce fut précisément Galère, le principal instigateur de cette agression persécutrice, qui tira le premier les conséquences pratiques de son complet échec.

Près de mourir, il promulgua à Sardique, le 30 avril 311, un édit établissant de nouvelles normes de la politique romaine à l'égard du christianisme.

Cet édit accordait aux chrétiens un statut de tolérance : « *Nous leur permettons l'exercice de la religion chrétienne, et de tenir leurs assemblées, pourvu qu'il ne s'y passe rien contre les lois* »



Traduction française
Hermas.info

Les grands moteurs de l'expansion du christianisme furent les Apôtres, qui obéirent au commandement du Christ d'annoncer l'Évangile à toutes les nations. Leur oeuvre ne remplit cependant pas l'espace de cette expansion dans le monde antique. La plupart des propagateurs de l'Évangile furent, sans aucun doute, des gens humbles et inconnus - des fonctionnaires, des commerçants, des marins, des soldats, des esclaves. Au 4ème siècle, le christianisme était déjà fortement implanté dans différentes régions du monde.

SECTION I : LES ORIGINES DU CHRISTIANISME

Le christianisme est la religion fondée par Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme. Les chrétiens - disciples du Christ - sont incorporés par le baptême à la communauté visible du salut, qui reçoit le nom d'Eglise.

1.- Qu'entend-on par christianisme ?

Par "christianisme", on entend la religion fondée par Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme. La personne et les enseignements de Jésus sont les fondements sur lesquels est établie la religion chrétienne. Les chrétiens considèrent Jésus-Christ comme leur Rédempteur et leur Maître : ils le reconnaissent comme Dieu et Seigneur et adhèrent à sa doctrine.

A une heure précise du temps, en un lieu déterminé de la terre, le Fils de Dieu s'est fait homme et est entré dans l'histoire humaine. Le lieu de naissance de Jésus fut Bethléem de Judas; l'heure fut celle où, Hérode le Grand régnant en Judée, Quirinus était gouverneur de Syrie, sous l'autorité suprême de l'Empereur de Rome, César Auguste (cf. Matthieu, 2,1; Luc 2,1-2). La vie du Christ au milieu des hommes se prolongea jusqu'à un autre moment de l'histoire, également bien précis : la Passion, la mort et la Résurrection de Jésus-Christ eurent lieu à Jérusalem, à partir du 14ème jour du mois de Nisan de l'an 30 de l'ère chrétienne. Caïphe assumait alors la charge de Grand Prêtre. La Judée était gouvernée par le "procurateur" Ponce Pilate, et l'Empereur Tibère régnait à Rome.

2.- Connaître le Christ

Jésus s'est présenté lui-même comme le Christ, le Messie annoncé par les prophètes et ardemment attendu par le Peuple d'Israël. A Césarée de Philippe, devant la diversité des opinions qui circulaient à son sujet, le Seigneur demanda à ses disciples : « *Et vous, qui dites-vous que je suis ?* » La réponse de Pierre fut catégorique : « *Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant* ». Jésus non seulement n'a pas corrigé une seule de ces paroles mais il les a confirmées sans équivoque : « *Ce n'est ni la chair ni le sang qui t'ont révélé cela, mais mon Père qui est dans les cieux* » (Matthieu, 16, 13-17). Dans la nuit de la Passion, devant les princes des prêtres et tout le Sanhédrin, Jésus a déclaré ouvertement qu'il était le Fils de Dieu, le Messie. A la question que lui pose solennellement le Grand Prêtre, l'autorité religieuse suprême d'Israël : « *Es-tu le Messie, le Fils du Béni ?* », Jésus répond : « *Je le suis* » (Marc, 14, 61-62).

« *Il est venu chez lui et les siens ne l'ont pas accueilli* » (Jean 1,11). Ces mots du chapitre premier de l'Evangile de saint Jean annoncent le drame du rejet du Sauveur par une partie du Peuple élu. Chez ce dernier l'emportait alors une conception politico-nationale du Messie attendu, considéré comme un chef terrestre devant libérer la nation du joug des oppresseurs romains et restaurer le royaume d'Israël dans toute sa splendeur. Jésus ne correspondait pas à cette image, parce que son Royaume n'était pas de ce monde (Jean 19,36). C'est pourquoi il ne fut pas reconnu mais, au contraire, rejeté par les chefs du peuple et condamné à mourir sur la Croix.

Les miracles accomplis par Jésus pendant sa vie publique constituent la preuve qu'il était le Messie et ont confirmé la doctrine qu'il a enseignée. Jointes à la personnalité incomparable du Seigneur, ces raisons ont emporté de manière décisive l'adhésion de ses disciples et, en premier lieu, des douze Apôtres. Une adhésion encore fragile au début, chez des hommes qui partageaient bien des préjugés de leurs contemporains ; des hommes dont la mentalité ne les aidait pas à comprendre la nature véritable de la mission rédemptrice de Jésus, ce qui explique leur énorme désarroi lorsque survinrent la Passion et la mort de leur Maître.

La Résurrection de Jésus-Christ est le dogme central du christianisme et constitue la preuve décisive de la vérité de sa doctrine. « *Si le Christ n'est pas ressuscité - écrit saint Paul - vide alors est notre message, vide aussi votre foi* » (1 Corinthiens, 15,14). La réalité de la Résurrection - si éloignée des attentes des Apôtres et des disciples - s'imposa à eux par l'argument irréfutable de l'évidence : « *Le Christ est ressuscité d'entre les morts, prémices de ceux qui se sont endormis* » (1 Corinthiens 15,20 ; cf. Luc 24, 27-40 ; Jean 20, 24-28).

Depuis lors, les Apôtres se présentèrent eux-mêmes comme des « *témoins* » de Jésus-Christ ressuscité (cf. Actes 2,22 ; 3,15), l'annoncèrent au monde entier et scellèrent leur témoignage de leur propre sang. Les disciples de Jésus-Christ reconnurent sa divinité, crurent en l'efficacité rédemptrice de sa mort et reçurent la plénitude de la Révélation, transmise par le Maître et recueillie par l'Ecriture et la Tradition.

3. La naissance de l'Eglise

Jésus-Christ n'a pas seulement fondé une religion - le christianisme - mais aussi une Eglise. L'Eglise - le nouveau Peuple de Dieu - a été constituée sous la forme d'une communauté visible de salut, à laquelle sont incorporés les hommes par le baptême. L'Eglise est fondée sur l'Apôtre Pierre, auquel le Christ a promis le Primat - « *et sur cette pierre j'édifierai mon Eglise* » (Matthieu 16, 18). Cette promesse a été confirmée et accomplie après la Résurrection : « *Pais mes brebis* » (Jean 21, 15-17).

L'Eglise de Jésus-Christ existera jusqu'à la fin des temps, tant que durera le monde et qu'il y aura des hommes sur la terre, « *et les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle* » (Matthieu, 16, 18). La constitution de l'Eglise a été achevée le jour de la Pentecôte. C'est alors qu'a commencé, à proprement parler, son histoire.

SECTION II : LA PREMIERE EXPANSION

Les chrétiens, persécutés par le Sanhédrin, se séparèrent très vite de la Synagogue. Le christianisme, depuis ses origines, fut universel, ouvert aux "gentils" (1), lesquels furent déclarés libres à l'égard des prescriptions de la loi mosaïque.

1. Le premier élan

Jésus, alors qu'il demeurait encore avec eux sur la terre, avait averti les siens : « *Le disciple n'est pas au-dessus du maître* » (Matthieu, 10, 24). Le Sanhédrin le condamna à mort pour s'être proclamé le Messie, le Fils de Dieu. L'hostilité des autorités d'Israël, après cette condamnation, devait se reporter sur les Apôtres, qui annonçaient la Résurrection de Jésus-Christ et confirmaient sa prédication par des miracles opérés devant tout le peuple. Le Sanhédrin tenta de les faire taire, mais Pierre répondit au Grand Prêtre « *qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* » (Actes 5, 29). Les Apôtres furent molestés, mais ni les menaces, ni la violence ne parvinrent à les faire taire. Ils sortirent joyeux de cette épreuve pour « *avoir été jugés dignes de subir des outrages pour le Nom* » de Jésus (Actes 5, 41). La mort du diacre saint Etienne, lapidé par les juifs, fut le point de départ d'une grande persécution contre les disciples de Jésus. La séparation entre christianisme et judaïsme devint toujours plus profonde et plus patente. L'universalisme chrétien apparut rapidement, contrastant avec le caractère national de la religion juive. Fuyant Jérusalem, des disciples de Jésus se réfugièrent à Antioche, en Syrie, l'une des grandes métropoles de l'Orient. Certains d'entre eux étaient hellénisés. Plus ouverts que les juifs de Palestine, ils commencèrent à annoncer l'Evangile aux gentils. Dans cette Antioche cosmopolite, l'universalisme de l'Eglise devint une réalité. C'est là, précisément, que les disciples du Christ commencèrent à porter le nom de "chrétiens".

2. L'universalité du christianisme

L'universalité de la rédemption et de l'Eglise de Jésus-Christ fut solennellement confirmée par une action divine miraculeuse dont l'Apôtre Pierre fut à la fois l'acteur et le témoin. Il lui fut réservé - comme une preuve supplémentaire de son Primat - d'ouvrir aux gentils les portes de l'Eglise. Les signes extraordinaires qui accompagnèrent, à Césarée, la conversion du centurion Corneille et de sa famille eurent pour Pierre une importance décisive. « *Je constate en vérité - dit-il - que Dieu ne fait pas acception des personnes, mais qu'en toute nation celui qui le craint et pratique la justice lui est agréable* » (Actes 10, 34-35).

A Jérusalem, ce fut la stupéfaction lorsqu'on annonça que Pierre avait accordé le baptême à des gentils incirconcis. L'Apôtre dut préciser en détails ce qui s'était passé avant que les judéo-chrétiens de la Cité sainte ne changent d'état d'esprit et ne dépassent leurs préjugés invétérés. Ils commencèrent alors à comprendre que la rédemption du Christ était universelle et que l'Eglise était ouverte à tous : « *Ces paroles les apaisèrent, et ils glorifièrent Dieu en disant : "Ainsi donc aux païens aussi Dieu a donné la repentance qui conduit à la vie !"* » (Actes 10, 18).

Toutefois, un dernier obstacle s'opposait encore à la victoire définitive de l'universalisme chrétien. L'admission des gentils dans l'Eglise avait été, pour beaucoup de judéo-chrétiens attachés à leurs anciennes traditions, une nouveauté difficile à comprendre. Ces derniers considéraient que les convertis issus de la gentilité devaient à tout le moins, pour être sauvés, être circoncis et observer la loi de Moïse. Ces exigences, qui troublèrent beaucoup ces convertis, eurent cependant le mérite d'obliger à poser ouvertement la question des relations entre la Loi ancienne et la Loi nouvelle, et de marquer sans équivoque l'indépendance de l'Eglise à l'égard de la Synagogue.

3. Le concile de Jérusalem

Pour traiter de ces questions, si fondamentales, s'est réuni en 49 ce que l'on appelle le "concile" de Jérusalem. Dans cette assemblée, Paul et Barnabé parlèrent au nom des églises de la gentilité et témoignèrent des merveilles que Dieu y avait opérées. L'Apôtre Pierre, une fois de plus, s'exprima avec autorité pour défendre la liberté des chrétiens par rapport aux observances légales des juifs. Sur la proposition de saint Jacques, évêque de Jérusalem, le "concile" convint de ne pas faire peser de charges superflues sur les convertis issus de la gentilité. Il suffirait que ceux-ci s'en tiennent à quelques préceptes simples : « *S'abstenir des viandes immolées aux idoles, du sang, des chairs étouffées et des unions illégitimes* » (cf. Actes, 15, 1-33). C'est ainsi que fut définitivement résolue le problème des relations entre le christianisme et la loi mosaïque. Les judéo-chrétiens continuèrent d'exister encore un certain temps en Palestine, mais comme un phénomène minoritaire et résiduel, à l'intérieur d'une Eglise chrétienne toujours plus répandue dans le monde païen.

4. Les propagateurs de l'expansion

Les propagateurs de l'expansion du christianisme furent les Apôtres, qui obéissaient au commandement du Christ d'annoncer l'Evangile à toutes les nations. Il n'est cependant pas facile - faute de sources historiques - de connaître l'activité missionnaire de la plupart d'entre-eux. Nous savons que l'Apôtre Pierre, après son départ de Palestine, s'est établi à Antioche, où existait une importante communauté chrétienne. Il est possible qu'il ait ensuite résidé quelque temps à Corinthe, mais sa destination finale fut Rome, capitale de l'Empire, dont il fut le premier évêque. Là, en 64, il souffrit le martyre lors de la persécution déchaînée contre les chrétiens par Néron.

L'apôtre Jean, après être longtemps resté en Palestine, partit pour Ephèse, où il vécut longtemps encore, ce pourquoi les églises d'Asie le considèrent comme leur propre Apôtre. D'anciennes traditions parlent des activités apostoliques de saint Jacques le Majeur en Espagne, de l'Apôtre Thomas en Inde, de Marc l'Evangéliste à Alexandrie, etc.

5. Les sources sur l'expansion

Les informations que nous possédons sur l'action apostolique de saint Paul sont, sans aucun doute, les plus abondantes, grâce aux Actes des Apôtres et à l'important *corpus* des Epîtres pauliniennes. Saint Paul fut *l'Apôtre des Gentils* par excellence. Ses voyages missionnaires portèrent l'Evangile en Asie mineure et en Grèce où il fonda et dirigea de nombreuses églises. Prisonnier à Jérusalem, sa longue captivité lui fournit l'occasion de témoigner du Christ devant le Sanhédrin, les gouverneurs romains et le roi Agrippa II. Conduit à Rome, il y fut remis en liberté par le tribunal du César. Il est probable qu'il ait alors effectué un voyage missionnaire en Espagne, projeté depuis longtemps. Mis en prison une seconde fois, il fut à nouveau jugé, condamné, et mourut martyr dans la Ville impériale.

Cependant, comme il a déjà été indiqué plus haut, l'activité des Apôtres ne suffit pas à expliquer l'extension du christianisme dans le monde antique. Cette extension se réalisa grâce au concours d'une multitude d'hommes et de femmes inconnus de toutes conditions et de toutes professions. A quelques exceptions près, on peut affirmer que la pénétration chrétienne, au cours de cette période, fut un phénomène qui concerna bien plus les populations urbaines que les populations rurales.

Lorsque sonna l'heure de la liberté pour l'Eglise, au 4ème siècle, le christianisme s'était déjà fortement enraciné dans différentes régions du Proche-Orient, comme la Syrie, l'Asie mineure, l'Arménie ; ainsi qu'en Occident, à Rome et dans sa région, et en Afrique latine. La présence de l'Evangile fut également considérable dans la vallée du Nil et dans différentes régions de l'Italie, d'Espagne et des Gaules.

SECTION III : L'EMPIRE PAÏEN ET LE CHRISTIANISME : LES PERSECUTIONS

Le christianisme est né et s'est développé dans le cadre politico-culturel de l'Empire romain. Pendant trois siècles, l'Empire païen a persécuté les chrétiens, parce que leur religion représentait un autre universalisme et interdisait à ses fidèles de rendre un culte religieux au souverain.

1. Introduction : L'Empire romain et le christianisme

La naissance et le premier développement du christianisme eurent lieu dans le cadre politico-culturel de l'Empire romain. Il est certain que la Rome païenne a persécuté les chrétiens pendant trois siècles. Cependant, ce serait une erreur de croire que l'Empire ne fut qu'un facteur négatif par rapport à la diffusion de l'Evangile. L'unité du monde gréco-latin, réalisée par Rome, avait créé un immense espace géographique, gouverné par une seule autorité suprême, et en lequel régnaient l'ordre et la paix. Cette tranquillité, qui s'est poursuivie jusqu'au début du 3ème siècle, ainsi que la facilité de communication entre les différentes terres de l'Empire, favorisèrent la circulation des idées. Les voies romaines et les routes maritimes de la mer latine furent, à n'en pas douter, des vecteurs de la propagation de la Bonne Nouvelle évangélique dans tout le pourtour méditerranéen.

2. Les premiers convertis

L'affinité linguistique - sur la base du grec, d'abord, puis du grec et du latin ensuite - facilitaient la communication et la compréhension entre les hommes. Le climat spirituel, dominé par la crise du paganisme ancestral ainsi que l'extension d'un désir de religiosité authentique entre des personnes spirituellement choisies, prédisposaient aussi à l'accueil de l'Evangile. Tous ces facteurs favorisèrent certainement l'expansion du christianisme.

Cependant l'adhésion à la foi chrétienne impliquait également des difficultés qui, sans exagérer, étaient considérables. Les chrétiens qui venaient du judaïsme devaient rompre avec leur communauté d'origine, laquelle les considérait désormais comme des transfuges et des traîtres. Les obstacles que devaient surmonter les convertis venus de la gentilité n'étaient pas moins grands, surtout pour ceux qui appartenaient aux classes sociales les plus élevés. La foi chrétienne les obligeait à s'éloigner d'un ensemble de pratiques traditionnelles de culte, à Rome et à l'Empereur, qui n'avaient pas seulement un sens religieux païen mais constituaient aussi un facteur d'insertion du citoyen dans la vie publique, et comme un témoignage de fidélité à l'égard de l'Empire. De là vint l'accusation "d'athéisme" lancée tant de fois contre les chrétiens. De là vinrent aussi les menaces de persécution et de martyre qui pesèrent

sur eux durant des siècles et qui faisaient de la conversion chrétienne une décision risquée et courageuse, même d'un point de vue purement humain.

Quelles furent les raisons qui déterminèrent le grand affrontement entre l'Empire païen et le christianisme ? La religion chrétienne encourageait pourtant ses fidèles au respect et à l'obéissance envers l'autorité légitime. « *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu* » (Matthieu 20, 15-21) fut le principe formulé par le Christ lui-même. Les Apôtres développèrent cette doctrine. « *Que chacun se soumette aux autorités en charge. Car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent sont constituées par Dieu* » écrivit saint Paul aux fidèles de Rome (Romains, 13, 1). Saint Pierre exhortait ses disciples en ces termes : « *Honorez tout le monde, aimez vos frères, craignez Dieu, honorez le roi* » (1 Pierre 2, 17). De son côté, l'Empire était religieusement libéral. Il tolérait facilement les cultes nouveaux et les divinités étrangères. Le choc et la rupture se produisirent lorsque Rome prétendit exiger de ses sujets chrétiens quelque chose que ceux-ci ne pouvaient lui donner : l'hommage religieux de l'adoration, qu'il ne leur était licite de rendre qu'à Dieu.

3. La persécution de Néron

Les circonstances qui entourèrent la première persécution - celle de Néron (64) - eurent des conséquences très importantes, bien que cette persécution ne paraisse pas s'être étendue au-delà de la Ville romaine. L'accusation officiellement lancée contre les chrétiens d'être les auteurs d'un crime horrible - l'incendie de Rome - contribua d'une manière décisive à la création d'un état généralisé d'opinion publique, profondément hostile à leur égard. Le christianisme était considéré par l'historien Tacite comme « *une superstition détestable* », « *nouvelle et dangereuse* » par Suétone, « *perverse et extravagante* » par Pline le Jeune. Le même Tacite qualifiait les chrétiens « *d'ennemis du genre humain* ». Il n'est pas étonnant, dès lors, que le peuple ait attribué aux disciples du Christ les plus monstrueux désordres : infanticides, anthropophagie et toutes sortes d'abominations. « *Les chrétiens aux bêtes !* », dira Tertullien, « *devint le cri obligé de toutes les émeutes et de toutes les manifestations populaires* ».

4. Le développement du christianisme aux premiers siècles

Dès le premier siècle, le christianisme fut considéré comme une « *superstition illégale* », et cette qualification fit que la simple profession de foi chrétienne - le « *nom chrétien* » - suffit à constituer une infraction pénale. Ceci explique que la cause de nombreuses violences anti-chrétiennes, au deuxième siècle, eurent pour cause non pas tant l'initiative des empereurs ou des magistrats que les troubles et les dénonciations populaires.

C'est pourquoi, à cette époque, la persécution ne fut ni générale, ni continue. Les chrétiens jouirent occasionnellement de longues périodes de paix, sans obtenir cependant aucune sécurité juridique ni être jamais à l'abri d'agressions ultérieures, lesquelles pouvaient se produire à tout moment.

L'attitude ambiguë de certains empereurs du deuxième siècle est reflétée par la célèbre réponse de l'Empereur Trajan à la question posée par Pline, gouverneur de Bithynie, sur la conduite à suivre à l'égard des chrétiens. Trajan déclara que les autorités ne devaient pas les poursuivre de leur propre initiative, ni tenir compte de dénonciations anonymes. En revanche, elles devaient agir contre eux lorsqu'elles étaient saisies de dénonciations en règle, jusqu'à prononcer la peine de mort contre ceux qui n'apostasieraient pas et refuseraient de sacrifier aux dieux.

Tertullien - apologiste chrétien et bon juriste - souligna plus tard l'absurdité de cette réponse : « *Si ce sont des criminels - les chrétiens - pourquoi ne les poursuis-tu pas ? Et s'ils sont innocent, pourquoi les châtier ?* ». Au troisième siècle, les persécutions prirent une nouvelle tournure. Lors des tentatives de rénovation de l'Empire qui ont suivi "l'anarchie militaire" - une période dangereuse de désintégration politique - l'un des principaux éléments mis en oeuvre fut la restauration du culte des dieux et de l'Empereur, en tant qu'expression de la fidélité des sujets à Rome et à son souverain. L'Église chrétienne, qui interdisait à ses fidèles de participer au culte impérial, apparut alors comme un pouvoir ennemi. Ce fut la cause d'une nouvelle vague de persécutions, déclenchées cette fois par l'autorité impériale elle-même, et qui furent beaucoup plus étendues que les précédentes.

5. La persécution de Dèce

La première de ces grandes persécutions suivit un édit publié par Dèce (250), ordonnant à tous les habitants de l'Empire de participer personnellement à un sacrifice général offert en l'honneur des dieux de la patrie. Cet édit surprit une population chrétienne, déjà assez nombreuse, dont la trempe s'était quelque peu attiédie après une longue période de paix. Il en résulta que même si les martyrs furent nombreux, beaucoup de chrétiens chancelèrent, qui sacrifièrent publiquement ou qui, pour le moins, reçurent le "libelle" attestant qu'ils avaient sacrifié, et dont la réintégration dans la communion chrétienne allait susciter des controverses dans l'Église. Cette épreuve servit en tout cas à affermir les esprits et quand, peu d'années plus tard, l'Empereur Valérien (253-260) provoqua une nouvelle persécution, la résistance chrétienne fut beaucoup plus vive : les martyrs furent nombreux et les chrétiens infidèles — les *lapsi* — peu nombreux.

6. La persécution de Dioclétien

La plus grande persécution fut sans aucun doute la dernière, qui eut lieu au début du 4ème siècle, dans le cadre de la réforme majeure des structures de Rome réalisée par l'Empereur Dioclétien. Le nouveau régime établi par le fondateur du Bas-Empire était la "tétrarchie", c'est-à-dire le gouvernement par un "collège impérial" de quatre membres, lesquels se partageaient l'administration des immenses territoires romains. Le régime tétrarchique attribuait à la religion traditionnelle un rôle important dans la régénération de l'Empire, raison pour laquelle Dioclétien ne persécuta pas les chrétiens pendant les dix-huit premières années de son règne. Un certain nombre de facteurs - parmi lesquels l'influence du César Galère - provoquèrent le commencement de cette tardive mais dure persécution. Quatre édits contre les chrétiens furent publiés entre le mois de février 303 et le mois de mars 304, avec l'objectif *d'en finir une fois pour toutes avec le christianisme et l'Église*. La persécution fut très violente et fit de nombreux martyrs dans la plupart des provinces de l'Empire. Seules les Gaules et la Bretagne, gouvernées par le César Constance Chlore, sympathisant du christianisme et père du futur Empereur Constantin, échappèrent pratiquement à ses rigueurs. Le bilan final de cette grande et dernière persécution fut un échec complet. Dioclétien, après avoir renoncé au trône impérial, vécut encore assez longtemps dans son pays natal, la Dalmatie, pour être le témoin, depuis sa retraite de Split, de l'épilogue de l'ère des persécutions et des commencements d'une époque de liberté pour l'Église et les chrétiens.

SECTION III : L'ÉGLISE ET L'EMPIRE ROMANO-CHRÉTIEN

Au cours du quatrième siècle, le christianisme commença à être toléré par l'Empire, jusqu'à atteindre un statut de liberté et finalement devenir - au temps de Théodose - la religion officielle. L'empereur romano-chrétien convoqua les grandes assemblées d'évêques - les conciles - et l'Église fut en mesure d'organiser ses structures territoriales de gouvernement pastoral.

1. Introduction

La liberté fut offerte au christianisme et à l'Église alors que les échos de la dernière grande persécution venaient à peine de cesser de résonner. Ce fut précisément Galère, le principal instigateur de cette agression persécutrice, qui tira le premier les conséquences pratiques de son complet échec. Parvenu, comme successeur de Dioclétien, à la suprême dignité impériale, l'auguste Galère, près de mourir, promulgua à Sardique, le 30 avril 311, un édit établissant de nouvelles normes de la politique romaine à l'égard du christianisme. Cet édit accordait aux chrétiens un statut de tolérance : « *Nous leur permettons l'exercice de la religion chrétienne, et de tenir leurs assemblées, pourvu qu'il ne s'y passe rien contre les lois* » (1).

2. L'édit de Galère

Cet édit n'accordait pas aux chrétiens une entière liberté religieuse mais plutôt une prudente tolérance. Néanmoins, son importance fut considérable car, pour la première fois, le christianisme cessait d'être une superstition « *illégal* » pour acquérir ses lettres de citoyenneté. Ce fut une importante victoire, jamais atteinte jusqu'alors. L'Église avait connu au cours du troisième siècle des périodes de tranquillité, et même d'évidentes sympathies de la part de certains empereurs romains, comme Philippe l'Arabe (244-249). Mais ces intervalles de calme n'apportaient aucune garantie de sécurité juridique pour l'Église, toujours exposée à de nouvelles vagues de persécution. Le statut de la tolérance apporté par l'édit de Galère n'en avait que plus de valeur.

3. L'édit de Constantin

Le passage de la tolérance à la liberté religieuse vint très vite, et son auteur principal fut l'Empereur Constantin. Au début de l'année 313, les Empereurs Constantin et Licinius promulguèrent ce qu'on appelle "l'édit de Milan" qui, plus qu'une norme légale concrète, semble avoir constitué une nouvelle orientation politique fondée sur le plein respect des options religieuses de tous les sujets de l'Empire, y compris des chrétiens. La législation discriminatoire élaborée contre ces derniers fut abolie, et l'Église, reconnue par le pouvoir civil, recouvra ses lieux de culte et les propriétés dont elle avait été dépouillée. L'Empereur Constantin devint ainsi l'instaurateur de la liberté religieuse dans le monde antique.

L'attitude de Constantin, dans le cadre de ce statut juridique général de liberté religieuse, inclina progressivement en faveur du christianisme. Il est d'ailleurs significatif que, même avant l'édit de Milan, alors que le sort de la Ville romaine et de l'Empire se décidait par les armes entre ce prince et son rival Maxence, l'armée constantinienne ait porté à la bataille du Pont Milvius, comme emblème propre, un étendard marqué du monogramme du Christ (2).

Constantin considéra toujours sa victoire comme un signe céleste, bien que sa "conversion" définitive - c'est-à-dire sa réception du baptême - retardée pendant de nombreuses années, n'intervint qu'à la

veille de sa mort (337). Tout au long de ces années, l'orientation pro-chrétienne de Constantin devint de plus en plus évidente. Les pratiques païennes sanglantes et immorales cessèrent d'être autorisées et il fut interdit aux magistrats de participer aux sacrifices traditionnels de culte.

A l'inverse, l'Empereur favorisa l'Eglise de bien des manières : la construction de temples, la concession de privilèges au clergé, l'apport de son concours pour rétablir l'unité de la foi, troublée en Afrique par le schisme donatiste (3) et, en Orient, par les doctrines d'Arius (4). Les principes moraux de l'Évangile inspirèrent progressivement la législation civile, donnant ainsi naissance à ce qui prendra le nom de droit romano-chrétien.

4. Une nouvelle expansion

La progression du christianisme n'a pas été interrompue par la mort de Constantin, si l'on excepte la vaine tentative de restauration païenne de l'Empereur Julien l'Apostat (331 ou 332 - 26 juin 363) (5). Les autres empereurs - même ceux qui sympathisèrent avec l'hérésie arienne - furent résolument opposés au paganisme. En accédant au pouvoir impérial en 375, Gratien renonça au traditionnel titre de « *Pontife suprême* » que ses prédécesseurs chrétiens avaient consenti à conserver. Un affrontement significatif entre le christianisme ascendant et le paganisme décadent se produisit dans le théâtre le plus vénérable de la Rome antique : le Sénat.

L'autel de la Victoire, qui dominait l'assemblée, comme symbole de la tradition païenne, fut ôté par la volonté des sénateurs chrétiens, qui étaient majoritaires, face au groupe des « vieux romains » dirigé par le sénateur Symaque. L'évolution religieuse s'acheva avant la fin du 4ème siècle, grâce à l'Empereur Théodose. La constitution « *Cunae Populos* », promulguée à Thessalonique, le 28 février 380, ordonna à tous les peuples d'adhérer au christianisme catholique, désormais seule religion de l'Empire.

5. La réorganisation de l'Eglise

Un fois obtenue sa liberté, l'Eglise dut réorganiser ses structures territoriales, pour adapter son action pastorale dans un monde qui se christianisait rapidement. En vertu de ce qu'on appelle le « *principe d'accommodation* », l'Eglise prit les structures administratives de l'Empire comme critères de sa propre organisation. La circonscription la plus classique - la province - servit de modèle à la province ecclésiastique. A la fin du 5ème siècle, l'Empire comptait plus de 120 provinces. La division provinciale de l'Eglise s'implanta graduellement dans ce cadre territorial.

L'évêque de la capitale de la province civile acquit progressivement une certaine prépondérance sur ses collègues de la province : ce fut le « *métropolitain* », évêque de la « *métropole* », tandis que les autres étaient ses suffragants. Dans le domaine judiciaire, le métropolitain était l'instance supérieure des autres tribunaux diocésains et c'est à lui qu'il revenait de consacrer les nouveaux évêques de sa province. Il devait en outre présider le concile provincial - assemblée des évêques de cette région - lequel, selon une règle du 1er Concile de Nicée qui ne fut jamais bien observée, devait se réunir deux fois par an.

6. La christianisation des Empires

La division de l'Empire en deux "parties" - Orient et Occident, consommée à la fin du 4ème siècle, et qui allait provoquer la cristallisation de deux Empires, eut de profondes répercussions sur la vie de l'Eglise. La "partie" occidentale - qui coïncidait approximativement avec les régions de langue et de culture latines - avait, pour unique siège apostolique celui de Rome, ce pourquoi le Pontife romain fut également Patriarche d'Occident. Dans la "partie" orientale, de culture grecque, syriaque et copte, émergèrent plusieurs grands sièges de fondation apostolique - Alexandrie, Antioche et Jérusalem - qui furent la tête de patriarcats, lesquels constituaient de très vastes circonscriptions ecclésiastiques.

Le Concile de Constantinople éleva en 381 le siège de cette cité au rang patriarcal et attribua à ses évêques un primat d'honneur dans l'Eglise, après l'évêque de Rome, « *en raison - dit-il - de ce que la ville est la nouvelle Rome* ». Sur ce fondement, de nature politique et non pas ecclésiastique - la capitale impériale - fut créé un nouveau patriarcat, celui de Constantinople, destiné à atteindre une prééminence incontestable sur tous les Patriarcats orientaux, surtout à partir du Concile de Chalcédoine (451).

La liberté de l'Eglise lui permit de se structurer plus clairement et favorisa un exercice plus effectif du Primat des papes sur l'Eglise universelle. Les grands pontifes des 4ème et 5ème siècles - Damase († 366), Léon le Grand († 461), Gélase († 496) - s'efforcèrent de définir avec précision le fondement dogmatique du Primat romain : la primauté concédée par le Christ à Pierre, dont les papes sont les successeurs légitimes et exclusifs. A partir du 4ème siècle, l'exercice du Primat romain sur les églises occidentales fut très intense : les papes intervinrent en de multiples occasions par des lettres décrétales, par ses légats et ses vicaires.

En Orient, un grand concile - celui de Sardique (343-344) - reconnut le droit de tout évêque de la terre de recourir, en tant qu'instance suprême, au Pontife romain. Cependant, la tendance qui prévalut finalement, favorisée par le développement des Patriarcats, notamment celui de Constantinople, fut celle qui était favorable à l'autonomie juridictionnelle.

L'attitude de l'Orient chrétien à l'égard de Rome, après le Concile de Chalcédoine, peut se résumer ainsi : il attribuait à l'évêque de Rome la primauté d'honneur sur toute l'église, reconnaissait son autorité dans le domaine doctrinal, mais refusait de reconnaître tout pouvoir disciplinaire ou juridictionnel des papes sur les églises orientales.

Dans l'Empire romano-chrétien, de grandes assemblées ecclésiastiques purent se réunir, manifestations authentiques de la catholicité de l'Eglise, qui reçurent le nom de "conciles oecuméniques" ou universels. Huit synodes oecuméniques eurent lieu entre les quatrième et neuvième siècles. Une importance particulière fut toujours reconnue aux quatre premiers d'entre eux : ceux de Nicée I (325), de Constantinople I (381), d'Ephèse (431) et de Chalcédoine (451). Tous ces conciles se réunir dans l'Orient chrétien, et la majeure partie des évêques qui y assistèrent étaient des évêques orientaux.

La convocation de ces conciles était ordinairement faite par l'Empereur, seule autorité capable de mettre en oeuvre les moyens indispensables à la célébration de si grandes assemblées. Pour plusieurs d'entre eux, la convocation impériale répondit à une demande pontificale et les légats du pape occupèrent une place d'honneur dans l'assemblée conciliaire. La reconnaissance du caractère oecuménique d'un grand concile se fondait sur sa réception par l'Eglise universelle, exprimée surtout

par la confirmation papale de ses canons et de ses décrets.

La liberté de l'Eglise et la conversion du monde antique entraînèrent finalement l'entrée en scène d'un nouvel acteur de première importance pour les temps futurs : l'empereur chrétien. Ce personnage - un simple laïque dans l'ordre de la hiérarchie - avait néanmoins conscience de la mission qui lui incombait de défendre l'Eglise et de promouvoir l'ordre chrétien dans la société : tel était déjà le rôle que s'attribuait Constantin en se donnant à lui-même le titre très significatif « *d'évêque extérieur* ».

Les empereurs chrétiens rendirent d'incontestables services à l'Eglise mais leurs ingérences dans la vie ecclésiastique produisirent également de nombreux abus, dont le terme « *Césaro-papisme* » exprime la forme extrême. Ces abus furent particulièrement graves dans les églises d'Orient. En Occident, l'autorité de la papauté, la faiblesse des empereurs occidentaux et l'éloignement géographique des orientaux contribuèrent à la sauvegarde de l'indépendance ecclésiastique. Les relations entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, leur conjonction harmonieuse et la mission de l'empereur chrétien furent des thèmes traités par différents Pères de l'Eglise, et spécialement par le Pape Gélase, dans une lettre qu'il écrivit à l'Empereur Anastase (en 494).

Le rôle de l'empereur chrétien, comme protecteur de l'Eglise, fut jugé à ce point nécessaire, dans les siècles de transition de l'Antiquité au Moyen-Age, que lorsque les empereurs byzantins cessèrent de jouer ce rôle au côté du Pontife romain, les papes cherchèrent auprès du roi des Francs l'aide du pouvoir séculier qu'ils ne pouvaient plus attendre de l'Empereur oriental.

NOTES

(1) **NdT.-** Voici le texte de l'édit de Galère, tel qu'il est rapporté par Lactance dans son ouvrage *De la mort des persécuteurs de l'Eglise* (n° 34) : « Quoique nous ayons toujours travaillé avec beaucoup d'application au bien et à l'utilité de l'État, nous n'avons toutefois rien eu tant à cœur que de rétablir les choses dans l'ordre ancien, et de ramener les chrétiens à la religion de leurs pères, dont ils s'étaient séparés; car non contents de mépriser les cérémonies dont leurs ancêtres sont les auteurs, ils sont venus à ce comble de folie de se faire des lois à eux-mêmes et de tenir diverses assemblées dans les provinces; ce que nous avons défendu par nos édits, en leur ordonnant de se remettre dans la bonne voie. Plusieurs ont déféré à ces ordres par crainte, plusieurs aussi, n'y ayant pas voulu obéir, ont été punis. Mais comme nous sommes informés qu'il y a un fort grand nombre de chrétiens qui persistent dans leur opiniâtreté, et qui, n'ont de respect ni pour la religion des dieux ni pour celle du Dieu des chrétiens lui-même, en contemplation de notre très douce clémence et de notre coutume éternelle de pardonner aux hommes, nous avons bien voulu répandre promptement sur eux les effets de notre bonté. C'est pourquoi nous leur permettons l'exercice de la religion chrétienne, et de tenir leurs assemblées, pourvu qu'il ne s'y passe rien contre les lois. Par une autre déclaration nous ferons savoir à nos officiers de justice la conduite qu'ils doivent tenir envers eux. Profitant de notre indulgence, qu'ils prient donc Dieu pour notre santé, pour la prospérité de notre empire, et pour leur conservation, afin que l'empire subsiste éternellement, et qu'ils puissent vivre chez eux en repos. »

(2) **NdT.-** Cet étendard porte le nom de "labarum" [en grec *λάβραρον*]. Voici la description qu'en donne Eusèbe de Césarée (° ~265 – † ~340), qui atteste l'avoir vu plusieurs fois : « C'était une longue

revêtue d'or et munie d'une antenne transversale à l'instar de la croix. Au dessus, au sommet de cette même pique, était fixée une couronne d'or et de pierreries. Au centre de la couronne était le signe du Nom salutaire (de Jésus-Christ), à savoir : un monogramme désignant ce Nom sacré par ses deux premières lettres groupées, le P au milieu du X. Ces mêmes lettres, l'Empereur eut coutume de les porter depuis lors sur son casque. A l'antenne du *labarum*, qui est obliquement traversée par la pique, était suspendue une espèce de voile, ou tissu de pourpre, enrichi de pierres précieuses artistiquement combinées entre elles, qui éblouissaient les yeux par leur éclat, et de broderies d'or d'une beauté indescriptible. Ce voile, fixé, à l'antenne, était aussi large que long, et avait en sa partie supérieure le portrait de l'Empereur, chéri de Dieu, et de ses enfants, brodés en or, à demi-corps. L'Empereur utilisa toujours à la guerre cet étendard salutaire, comme un signe protecteur de la puissance divine contre ses ennemis, et fit porter dans toutes ses armées des enseignes exécutées sur le même modèle » (Vie de l'Empereur Constantin, L. I, chap. 31).

- (3) **NdT.-** Le donatisme est une doctrine qui se répandit en Afrique romaine aux 4ème et 5ème siècles, du nom de Donat, évêque de *Cellae Nigrae* (Cases-Noires) en Numidie. Sa principale opposition à l'Église portait sur son refus de reconnaître la validité des sacrements délivrés par les évêques qui avaient failli lors des persécutions de Dioclétien (303-305). Cette hérésie fut condamnée en 313 au concile de Rome.
- (4) **NdT.-** L'arianisme est une hérésie qui s'est répandue à la suite d'Arius (256-336), prêtre d'Alexandrie, et soutenant notamment que si le Christ était supérieurs aux autres hommes, il n'était pas Dieu. Cette hérésie fut condamnée par le synode d'Alexandrie, en 320, puis par le concile de Nicée, en 325.
- (5) Julien, appelé également Julien le Philosophe, Julien II ou Julien l'Empereur, régna de 361 à 363. Il doit son nom "d'Apostat" au fait qu'il tenta de restaurer le paganisme dans l'Empire, alors qu'il avait été élevé dans le christianisme (l'arianisme, en réalité). Il écrivit différents ouvrages contre le christianisme, notamment un *Contre les Galiléens*.